

Décision

Générale

colonial

Décision n° 541 accordant un témoignage de satisfaction à l'adjudant Guériaud, du bataillon de tirailleurs sénégalais.

n° 541

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mai 1938

Numéro JO
n° 498 du 31/05/1938

Date du numéro
31 mai 1938

TEXTE INTÉGRAL

Un témoignage de satisfaction est accordé à l'adjudant Guériaud, du bataillon de tirailleurs sénégalais de la Côte française des Somalis, pour le motif suivant : « Chargé de la construction de la piste Djibouti-frontière, s'est acquitté de ses fonctions avec une rare compétence, sachant acquérir près de l'indigène une forte autorité. » A. grâce à ses remarquables qualités, su diriger de nombreux chantiers dont l'ensemble a compté jusqu'à 700 travailleurs et a pu de ce fait, mener à bien la construction d'ouvrages d'art qui constituent une réalisation reniarquable. étant donné la qualité inférieure de la main-d'œuvre mise à sa disposition. »